

CY CERGY PARIS UNIVERSITE



COLLOQUE

L'arbitrage en droit public

Jeudi 21 et Vendredi 22 octobre 2022

CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ
Site des Chênes 1
33, boulevard du port, 95011 Cergy

Salle des conférences Simone Veil

PROGRAMME

Jeudi 21 octobre

9h45-10h

Accueil des participants

10h - 10h30

Propos introductifs

M. CHAMBON, Maître de conférences en droit public, Université de Cergy

M. LAHOUAZI, Maître de conférences en droit public, Université de Strasbourg

PARTIE 1

Recours à l'arbitrage par les personnes publiques

10h50 - 11h10

« L'influence du Ministre-juge dans l'interdiction pour les personnes publiques de recourir à l'arbitrage »

M.-F. BENARD, doctorante, Université de Cergy

11h10 - 11h30

« La résistance du Conseil d'État à l'arbitrage. Plonger dans l'histoire d'un antagonisme »

A. HASSANI, Docteur en droit, Institut d'Études Politiques de Paris, Post-doctorante à l'Université de Genève

11h30 - 11h50

« La commodité du soubassement conventionnel de l'arbitrage »

M. CHAMBON, Maître de conférences en droit public, Université de Cergy

Questions/débats 12h00 - 12h30

Pause déjeuner libre : 12h30 jusqu'à 14h

PARTIE 2
Régime de l'arbitrage

14h - 14h20

« *Principes directeurs du procès arbitral et principes directeurs du procès administratif* »

C. MEURANT, Maître de conférences en droit public, Université Jean Moulin - Lyon III

14h20 - 14h40

« *Le juge administratif d'appui à la procédure arbitrale* »

M. LAHOUAZI, Maître de conférences en droit public, Université de Strasbourg

14h40 - 15h

« *Transparence administrative et confidentialité des procédures d'arbitrage : quel équilibre ?* »

L. BELRHALI - DEBEAUDOIN, Docteur en droit, Université de Strasbourg

Pause 15h- 15h20

15h20 - 15h40

« *L'objectif de transparence à travers la publication des sentences* »

G. ARÉOU, Docteur en droit, Université de Nice, Avocat, Reed Smith

15h40 - 16h

« *La loi applicable au fond* »

F. OSMAN, Professeur agrégé de droit privé, Université de Franche-Comté

16h - 16h20

« *L'application par l'arbitre des règles de droit public de fond* »

L. LARRIBÈRE, Maître de conférences en droit privé, Université Paris II Panthéon Assas

Questions / débats : 16h20 – 16h40

PARTIE 3
Contrôle des sentences

16h40 - 17h

« *Modalités et critères du contrôle de la sentence arbitrale* »,

D. MOURALIS, Professeur agrégé de droit privé, Université d'Aix-Marseille

Vendredi 22 octobre

8h45-9h

Accueil des participants

PARTIE 3 **Contrôle des sentences (suite)**

9h - 9h20

« Le respect des règles relatives aux propriétés publiques. Carcan ou garde-fou ? »

H. DEVILLERS, Maître de conférences en droit public, Université Sorbonne Paris Nord

9h20 - 9h40

« La mise en œuvre du droit public étranger par le juge judiciaire français »

M. LAAZOUZI, Professeur agrégé de droit privé, Université Paris II

9h40 - 10h

« Le contrôle des sentences relatives à des contrats administratifs en droit comparé »

Me M. GACKO, Avocat, DLA Piper France LLP

Questions/débats : 10h00 - 10h20

PARTIE 4 **Arbitrage et droit de l'Union européenne**

10h20-10h40

« L'arbitrage investisseur-État à l'épreuve de l'autonomie du droit de l'Union européenne »

PH. COLEMAN, Maître de conférences en droit public, Paris I

10h40-11h

« Arbitrage et question préjudicielle »

J. JOURDAN-MARQUES, Professeur agrégé de droit privé, Université Lumière - Lyon II

11h - 11h20

« Aides d'Etat et arbitrage »,

M. KARPENSCHIF, Professeur agrégé de droit public, Université Jean Moulin - Lyon III

Questions/débats : 11h20 -11h40

PARTIE 5
Retour d'expériences d'arbitres

11h40 - 12h40

Me I. GUÉRIE, Avocate au barreau de Paris, Arbitre, Cour d'arbitrage de Sofia, Bulgarie

S. ESKIYORUK, Arbitre, Centre d'arbitrage des différends énergétiques, Istanbul, Turquie

M. PUIG TIEMBLO, Secrétaire général de la Chambre Internationale d'Arbitrage de Paris

Me M. GACKO, Avocat au barreau de Paris, DLA Piper France LLP

12h40

Rapport de conclusion du colloque

**M. LAAZOUZI, Professeur agrégé de droit privé, Université Paris II
Panthéon Assas**